

République Française

-----  
DÉPARTEMENT  
DU NORD

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE CAMBRAI

-----  
CANTON  
DE CAMBRAI

-----  
SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 février à 18 h 30

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 20 février 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Quorum : 6.

Etaient présents : Jean-Marc BÉZÉ – BOHACZ Guillaume – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LEMAIRE.

Etaient absentes excusées : Emma PORTIER, Elisa POULAIN et Laëtitia SOUFFLET.

Procurations : Madame Emma PORTIER à Monsieur Jean-Marc BÉZÉ et Madame Elisa POULAIN à Monsieur Bernard HUREZ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

**20240227-03**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉLIBÉRATION DE LA CAC D20230703 :  
ORIENTATIONS POUR UN NOUVEAU PROJET PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES  
LIVRE BLANC DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. CE PROJET RETENANT  
DEUX SITES POTENTIELS SUR LA COMMUNE D'HAYNECOURT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion CAC du 6 juillet 2023, il a été présenté aux conseillers communautaires, que quatre sites potentiels avaient été identifiés pour le projet du nouveau parc d'activités économiques :

- Iwuy,
- Contournement de Cambrai,
- Haynecourt 1,
- Haynecourt 2.

A l'issue des différents échanges et des analyses, prenant en compte les avantages et les contraintes des différents sites, en mettant en perspective ce projet d'aménagement économique avec la plateforme logistique E-Valley, le futur port intérieur Cambrai-Marquion et le Canal Seine Nord – Europe, ainsi que le futur échangeur A2/A26 qui sera mis en service pour 2026, deux sites potentiels ont été retenus (Haynecourt 1 sur 43ha et Haynecourt 2 sur 43ha),

Ce jour-là, le conseil communautaire a, à la majorité (MM. HUREZ, MOMPACH et MANESSE ayant voté contre) a décidé :

- d'adopter l'étude « livre blanc aménagement du territoire »,
- d'établir des conventions avec la SAFER en vue d'étudier la stratégie foncière (dureté foncière et réserves foncières),

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le  
et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le

- d’autoriser Monsieur le Président à lancer une procédure de création d’une zone d’aménagement concertée,
- d’autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre une déclaration d’utilité publique et/ou toute autre démarche nécessaire à l’aboutissement de la création d’un nouveau parc d’activités.

Monsieur le Maire ayant voté **CONTRE** ce projet et, ce dernier étant situé sur le territoire d’Haynecourt, sollicite l’avis des conseillers municipaux à ce sujet afin, de le faire parvenir à Monsieur le Président de la CAC.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l’unanimité, décident :

- d’émettre un avis **DÉFAVORABLE** au projet d’installation du nouveau parc d’activités économiques de la CAC sur le territoire d’Haynecourt,
- de transmettre cette délibération à Monsieur le Président de la CAC.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Pour extrait conforme

La Secrétaire,  
Myriam DELVALLÉE

Le Maire,  
Bernard HUREZ.